



La Commission scolaire Eastern Shores sollicite les candidatures de personnes intéressées par le poste suivant : **CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (2114)**

# AFFICHAGE	ESSB P24-25-07
LIEU DE TRAVAIL	À déterminer
STATUT	Remplacement
CHARGE DE TRAVAIL	35 heures par semaine
TAUX HORAIRE	28.57 \$ à 47.39 \$ de l'heure selon l'expérience
HORAIRE DE TRAVAIL	Du lundi au vendredi
SUPÉRIEURE IMMÉDIATE	Coordonnatrice des services complémentaires
CLIENTÈLE VISÉE	Étudiante
DATE DE DÉBUT	Immédiatement
DATE DE FIN	27 juin 2025
DATE D’AFFICHAGE	26 septembre 2024
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES	Jusqu’au comblement

### LA NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller en information scolaire et professionnelle comporte plus spécifiquement des fonctions d'information, conseil, aide et accompagnement auprès des élèves jeunes et adultes relativement aux programmes d'études, aux choix de cours, au marché du travail, et ce, dans le but de leur permettre de faire des choix scolaires et professionnels appropriés à leur situation.

### RESPONSABILITÉS

La conseillère ou le conseiller en information scolaire et professionnelle participe à l'élaboration et la mise en œuvre du service d'information scolaire et professionnelle tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

### QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment:

- Conseil scolaire et professionnel
- Conseil en orientation

**Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, leurs relevés de notes et leurs diplômes, en indiquant en objet le numéro d'affichage **ESSB P24-25-07**, à [job.opportunity@essb.qc.ca](mailto:job.opportunity@essb.qc.ca).**

La Commission scolaire Eastern Shores s'engage à assurer l'égalité d'accès à l'emploi et encourage les candidatures des femmes, des autochtones, des minorités visibles, des minorités ethniques et des personnes handicapées. La CSES ne contactera que les candidats sélectionnés pour un entretien.

